



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.44*

(COM.V)

15 septembre 2005

Original espagnol

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par la **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	V	Communication et information
Programme :	V.1	Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression
Sous-programme :	V.1.2	Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus
Résolution (33 C/5 par. n°) :	05120	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	aucune	
Source de financement proposée par l'auteur :	-	

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Alinéa (v) : de promouvoir l'expression du pluralisme, et de la diversité culturelle [**et linguistique**] dans les médias et les réseaux d'information mondiaux, ainsi que le rôle des médias dans la création d'un dialogue entre les cultures et entre les civilisations, de même qu'entre les peuples.

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Nouvel alinéa : de promouvoir les médias communautaires et d'appuyer les projets qui associent l'utilisation des médias traditionnels et celle des nouvelles technologies pour faciliter l'emploi des langues locales, le développement et la diffusion de contenus locaux qui répondent à la nécessité de préserver et promouvoir la diversité culturelle, les droits constitutionnels des citoyens et des citoyennes, les besoins de chaque pays et ceux des personnes handicapées.

Note explicative :

-